

Image not found or type unknown



Prêt viager hypothécaire

Par **Juriquizz**, le **14/03/2014 à 22:16**

Bonjour,
Je partage la nue propriété de ma résidence principale avec mon fils (donnée devant notaire), mais j'en ai l'usufruit.
Puis-je, avec l'accord de mon fils obtenir un prêt viager hypothécaire sur ce bien?
Par avance merci de votre réponse.

Par **aguesseau**, le **15/03/2014 à 09:55**

bjr,
sur le principe, cela doit être possible mais il faudra trouver un organisme de crédit qui accepte de vous accorder un prêt sur un bien qui ne vous appartient pas en totalité.
le montant du prêt ne pourra se calculer que sur la valeur de votre nue propriété.
cndt

Par **Juriquizz**, le **15/03/2014 à 13:56**

Merci beaucoup de ces renseignements Aguesseau.
Cordialement